

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2014-18 en date du 05/03/2014 portant approbation d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Noblat relatifs aux contrôles techniques périodiques et aux contrôles des bâtiments publics :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Mars 2014, à 18H30, suivant convocation en date du 26 Février 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, BABAUDOU Pascal, FAUCHER Alain, COUSTY Gilles, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel, BERGER Thierry, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, Aurore DUFOUR.

Représentés : MM. PASQUET Christophe à Roger DESROCHE, COLLENNE Michelle à FAUCHER Alain.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des vérifications techniques périodiques et des missions de contrôle des bâtiments obligatoires, la Communauté de Communes de Noblat propose un groupement de commande, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de permettre des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation de marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,  
Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 Janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

- **DECIDE** de participer au groupement de commande organisé par l'intercommunalité.
- **APPROUVE** les termes de la convention précédemment citée.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de groupement de commande et tout document à intervenir.



Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

